

Résumé de la Révision Environnemental et Social (RRES ou ESRS) 14835-01 - Projet Haïti Smart Meter – HAÏTI

Langue originale du document : Anglais

Date d'émission : Octobre 2024

1 Information générale de l'opération

L'opération proposée (dorénavant le «Projet») comprend l'installation, l'exploitation et la maintenance d'un système de compteurs électriques intelligents (comprenant 100 000 compteurs intelligents), de ses installations associées et d'un système de collecte de prépaiement. Le Projet sera installé et exploité dans la zone de service d'Électricité d'Haïti (dorénavant « EDH ») à Port-au-Prince, la capitale d'Haïti. Il sera développé par ABD Smart Meter S.A. (dorénavant « ABD », la « Société » ou le « Client »), une société détenue par Atlantic Bridge Developments Corporation¹ (Canada) et par KEPID AMSTECH CO, LTD (Corée). Le «Client» sera également le principal fournisseur de certains équipements qui seront utilisés dans le cadre du Projet.

2 Portée de la révision environnemental et social de la BID Invest

L'examen environnemental et social du Projet a comporté : i) des réunions virtuelles avec les représentants de la société ABD ; et ii) un examen documentaire sur les précédents des performances environnementales et sociales du Client, l'accent étant mis sur la conformité avec les Normes de Performance («NP») suivantes: NP1 - Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux ; NP2 - Main-d'œuvre et conditions de travail ; et NP3 - Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution.

3 Classification environnementale et sociale et sa justification

Conformément à la Politique de Durabilité Environnementale et Sociale (« E&S ») de la BID Invest, le Projet a été classé dans la Catégorie C parce que les impacts différentiels qu'il générera sont faibles ou nuls et facilement gérables du point de vue du projet. Toutefois, les impacts suivants peuvent être mentionnés : i) des risques potentiels sur la santé et la sécurité des travailleurs directs et indirects en raison de chocs électriques, de chutes d'hauteur et de l'exposition à des substances dangereuses ; ii) des écarts dans les conditions d'emploi avec les travailleurs des sous-traitants ; iii) la production de déchets solides dangereux et non dangereux ; et iv) l'exposition à des conditions météorologiques défavorables.

Sur la base d'une analyse menée conformément à l'Approche de mise en œuvre de l'Alignement à l'Accord de Paris du Groupe de la BID, le Projet est considéré comme aligné sur l'Accord de Paris.

¹ <https://atlanticbridged.com/>

4 Risques environnementaux et sociaux

Étant donné qu'EDH, l'entreprise publique de production d'électricité, est la bénéficiaire du Projet, aucune autorisation n'est requise pour sa mise en œuvre.

La Société a développé un Système de Gestion Environnementale et Sociale («SGES») qui comprend les politiques suivantes, applicables à tous les employés, sous-traitants, et d'autres parties prenantes du Projet : i) Environnementale, contenant l'engagement à mener l'installation des compteurs électriques d'une manière respectueuse de l'environnement, en minimisant l'impact et en assurant l'installation efficace et sûre des compteurs pour les clients résidentiels, ii) Santé et Sécurité au Travail («SST»), décrivant l'engagement à maintenir un environnement de travail sûr, à prévenir les accidents et à promouvoir le bien-être de toutes les personnes impliquées dans le Projet ; iii) Ressources Humaines («RH»), visant à créer un environnement de travail équitable, respectueux et positif, conforme à l'engagement de la Société en faveur de l'excellence, de l'intégrité et du bien-être des employés ; et iv) Responsabilité sociale, soulignant l'engagement de la Société en faveur des pratiques éthiques, de ses actions envers la communauté, de pratiques de travail équitables et du respect des droits humains dans tous les aspects de ses activités.

Ces politiques sont disponibles dans les deux langues de travail de la Société : l'Anglais et le Français.

En outre, la société ABD a établi un Code de Conduite, qui est un cadre d'orientation pour tous les employés et qui incarne l'engagement de la Société en faveur de l'intégrité, de la transparence et de la conduite éthique dans tous les aspects de ses activités. Se conformant à ce Code, le Client s'assure que ses employés agiront dans le meilleur intérêt de la Société, de ses clients et de la communauté au sens large. Le respect de la protection des données, de la lutte contre la corruption et du droit du travail y étant inclus.

Par ailleurs, dans le cadre de son SGES, le Projet a mis en place les pratiques suivantes : i) le suivi et les rapports, pour tenir les parties prenantes informées de ses performances ; ii) l'amélioration continue, en tant qu'engagement en faveur de la durabilité ; et iii) la responsabilité et l'obligation de rendre compte, qui confère à ses actions la possibilité d'être réexaminées de manière transparente.

En ce qui concerne les actions envers la communauté, le Projet s'est engagé à assurer une communication transparente avec les résidents et les parties prenantes locales sur les objectifs, le calendrier et les impacts potentiels du Projet. À cette fin, il a mis en place: i) des canaux permettant aux membres de la communauté d'exprimer leurs préoccupations, de poser des questions et de fournir un retour d'information; ii) des partenariats avec des organisations et des initiatives locales qui encouragent le développement communautaire, l'éducation et la durabilité; iii) une planification et une exécution des procédures d'installation qui minimisent les perturbations; et iv) des protocoles de sécurité et d'hygiène aux sites de travail.

4.1 Main-d'œuvre et conditions de travail

La Société s'engage à offrir l'égalité des chances en matière d'emploi à tous les employés et candidats, sans distinction de race, de couleur, de religion, de sexe, d'origine nationale, d'âge, de handicap ou de toute autre caractéristique protégée par la loi. Tous les employés ont un accès égal aux opportunités de promotion, d'avancement de carrière et de développement professionnel en fonction de leur mérite et de leurs performances. En outre, les employés sont encouragés à signaler tout problème ou toute

préoccupation sur le lieu de travail aux responsables RH ou à leur supérieur hiérarchique. La Société veille à ce que les griefs soient traités de manière confidentielle et sans crainte de représailles.

Le Code de conduite de la Société vise à créer un environnement de travail positif, exempt de tout harcèlement, et à promouvoir des valeurs telles que la dignité, le respect, la diversité et l'inclusion.

Le Projet compte un Chef de Projet (dont les fonctions incluent la supervision E&S; un responsable du Marketing et de l'Administration, qui supervise les aspects liés à la Politique de SST, et des Chefs de Site, qui supervisent également les aspects liés à la Politique de SST sur le terrain et auxquels les Superviseurs sur le terrain (Techniciens et de Sécurité) rendent compte.

Le Projet prévoit l'embauche de 40 employés au total (6 femmes et 34 hommes). Parmi eux, 10 seront embauchés directement et 30 par EDH. La plupart d'entre eux effectueront les tâches d'installation des compteurs. Le Projet fournira le logement, le service d'électricité, le carburant et l'accès à l'eau potable aux employés de la société ABD qui se rendent en Haïti depuis le Canada.

Les paiements seront effectués directement aux employés toutes les deux semaines. Les salaires des employés de la société ABD seront versés en dollars américains (« USD ») tandis que les techniciens locaux seront payés en gourdes haïtiennes (« HTG »). La Société garantit des paiements supérieurs au salaire minimum qui sont conformes à la législation haïtienne et aux normes de l'Organisation internationale du travail (« OIT »).

Le Projet suit la norme ISO 45001 :2018 relative aux systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail².

La Politique de SST du Projet vise à prévenir les accidents et à promouvoir : i) un environnement de travail sûr ; ii) le respect de la législation et des normes applicables ; et iii) la préparation aux situations d'urgence. La Politique de SST prévoit les thématiques suivantes: i) l'évaluation des risques et l'identification des dangers; ii) la formation et les compétences; iii) l'utilisation d'équipements de protection individuelle (« EPI ») appropriés, tels que les casques, les gants, les lunettes de sécurité, les vêtements à haute visibilité et les chaussures à semelle isolante; iv) les pratiques de travail sûres lors de l'installation ou de la réparation des compteurs intelligents, veillant à ce que tous les équipements soient correctement entretenus et vérifiant que les échelles et autres équipements sont stables avant d'être utilisés; v) la préparation aux situations d'urgence; vi) le signalement des incidents et les enquêtes; vii) le suivi et l'amélioration continue; viii) les rôles et les responsabilités; ix) la communication et la sensibilisation; x) la conformité et la responsabilisation.

Dans le cadre du Projet, la société ABD engagera Hansan³ (KEPID AMSTECH) comme fournisseur. Le Client veillera au respect rigoureux de la Politique de gestion de la chaîne d'approvisionnement, notamment en matière de pratiques de travail éthiques, de sécurité des travailleurs et d'approvisionnement auprès de fournisseurs fiables.

² <https://www.iso.org/standard/63787.html>

³ <https://www.komachine.com/en/companies/kepid-amstech>

4.2 Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution

Dans le cadre de sa Politique Environnementale, le Projet s'engage à atteindre les objectifs suivants : i) réduction des déchets, ii) efficacité énergétique, iii) prévention de la pollution, iv) approvisionnement durable, et v) conformité juridique, afin de garantir le respect de l'ensemble des lois, réglementations et normes environnementales pertinentes.

Le Projet a loué des bureaux en Haïti qui disposent d'un générateur diesel et de panneaux solaires comme systèmes de secours. Ils disposent également d'un système de collecte des eaux de pluie afin de minimiser l'utilisation de l'eau potable.

Les pratiques suivantes relatives à la gestion des déchets sont mises en œuvre : i) stockage, manipulation et élimination appropriés des déchets dangereux et non dangereux, dont les piles, les composants électroniques, etc., conformément aux réglementations locales ; ii) réduction à la source des matériaux en évitant leur utilisation excessive, iii) séparation et recyclage des matériaux (métal, plastique, carton, etc.) ; et iv) élimination des déchets non recyclables dans des installations autorisées, en veillant à ce qu'il n'y ait pas de dépôts illégaux.

En ce qui concerne l'efficacité énergétique, le Projet: i) utilise des outils et des équipements à haut rendement énergétique pour réduire la consommation d'énergie lors des installations; ii) optimise les itinéraires de déplacement pour réduire la consommation de carburant et les émissions de carbone des véhicules de l'entreprise; et iii) encourage les réunions de coordination et de planification à distance pour minimiser les déplacements dans la mesure du possible.

Pour prévenir la pollution, le Projet: i) utilise des produits chimiques non toxiques et respectueux de l'environnement pour les activités de nettoyage et d'autres processus; ii) minimise la pollution sonore par l'utilisation des outils plus silencieux et la limitation des travaux aux heures sensibles dans les zones résidentielles; et iii) veille au bon entretien des véhicules et des équipements afin de réduire les émissions de carbone.

En outre, le Projet est engagé dans une démarche d'approvisionnement durable qui privilégie l'achat de matériaux ayant une incidence moins importante sur l'environnement (matériaux respectueux de l'environnement) et recherche des produits et des matériaux locaux, afin de réduire les émissions dues au transport et de soutenir les économies locales.

4.3 Santé, sécurité et sûreté des communautés

Dans le cadre de sa Politique de responsabilité sociale, le Projet s'engage à atteindre des objectifs liés aux thématiques suivantes: i) l'engagement de la communauté; ii) les pratiques de travail équitables; iii) le respect des droits humains; et iv) le développement économique local.

5 Mesures de gestion proposées

Les mesures de gestion proposées sont décrites dans le Plan D'action Environnemental et Social (« PAES») du Projet.

6 Informations supplémentaires

Pour toute question concernant le Projet, veuillez contacter :

Nom : June Lee
Poste : Responsable du marketing et de l'administration
Numéro de téléphone : +1 6478724838 - Poste 104
Courriel : info@atlanticbridged.com

Pour toute question ou commentaire concernant la BID Invest, veuillez contacter :

Nom : Groupe de communication de BID Invest
Courriel : requestinformation@idbinvest.org

Finalement, en dernier recours, les communautés affectées peuvent accéder au mécanisme de consultation et d'investigation de la BID Invest, appelé ICIM en anglais ou MICI en français, de la manière suivante :

Numéro de téléphone : +1 (202) 623-3952
Numéro de télécopie : +1 (202) 312-4057
Adresse: 1300 New York Ave. NW Washington, DC. USA. 20577
Courriel : mecanismo@iadb.org ou MICI@iadb.org